

COMMUNE DE CERCIE (Rhône)

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUILLET 2026

Séance du : 27 juillet 2026

Liste des délibérations affichée le : 30 juillet 2026

Date de convocation du conseil municipal : 23 juillet 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 15

Président de séance : Christophe CLAUZEL, maire

Secrétaire élu : Murielle VERNEY

Membres présents à la séance : Christophe CLAUZEL, Éric BRUNET, Armelle MARTIN BOUCHET, Thierry VEDREINE, Gilles PELLOUX-PRAYER, Corinne PEREZ, Murielle VERNEY, Amandine CHAMPAGNON, Véronique TASSIN, Dominique DUBOST, Alain DUFAL.

Membres ayant donné pouvoir : Pierre DUCROZET (pouvoir à Armelle MARTIN BOUCHET), Florence VALLETTE (pouvoir à Christophe CLAUZEL), Gilles FARRUGIA (pouvoir à Gilles PELLOUX-PRAYER), Aurélie MAESTRATI (pouvoir à Dominique DUBOST).

Membres excusés : -

1/ Nomination du secrétaire de séance - Rapporteur Christophe CLAUZEL

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT le conseil municipal sera invité à désigner un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, est invité à :

- **DÉCIDER** de procéder par vote à main levée à la nomination du secrétaire de séance
- **DÉSIGNER** Murielle VERNEY pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ, par 15 voix pour.

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CM DU 27 JUILLET 2026

N°20260701 DÉLIBÉRATION 2026-48 Nomination du secrétaire de séance - Murielle VERNEY
N°20260702 DÉLIBÉRATION 2026-49 Approbation du procès-verbal des séances du conseil municipal du 5 juin 2026 et du 22 juin 2026
N°20260703 DÉLIBÉRATION 2026-50 Location de la salle d'animation rurale par les conscrits de Saint-Lager pour les conscrits 2027
N°20260704 DÉLIBÉRATION 2026-51 Mise en location du local commercial 33 grande rue N°20260705
DÉLIBÉRATION 2026-52 Location de l'ancienne gare par l'association « l'Abri »
N°20260706 DÉLIBÉRATION 2026-53 SYDER - Passage à la LED de l'éclairage des courts de tennis

2/ Approbation du procès-verbal des séances du conseil municipal du 5 juin 2026 et du 22 juin 2026 -

Rapporteur Christophe CLAUZEL

Observations : Sur le procès-verbal de la 2^{ème} réunion du 5 juin 2026, dans les questions diverses, le nom d'Éric BRUNET est à associer avec le sujet des Brigades nature. Cette observation est prise en compte.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, est invité à

- **APPROUVER** le PV des séances du conseil municipal du 5 juin et du 22 juin 2026.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ, par 15 voix pour.

3/ Finances

3-1 Demande de location de la salle d'animation rurale par les conscrits de Saint-Lager pour les conscrits 2027 - Rapporteurs Corinne PEREZ et Armelle MARTIN BOUCHET

A l'occasion du banquet de la fête des conscrits de Saint-Lager qui aura lieu le dimanche 7 mars 2027, la classe prévoit de réserver la SAR de Cercié et demande la possibilité et les conditions de location de cette salle.

Il est proposé au conseil municipal de reprendre les mêmes conditions que celles proposées par délibération du 22 avril 2025 à la classe 2026 soit 1 000 € y compris les frais de chauffage.

Un débat s'instaure en mentionnant que les flux sont en augmentation et que le règlement intérieur des salles communales sera sans doute à faire évoluer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, est invité à

- **VALIDER** la proposition de location de la SAR aux classes en 7 de Saint-Lager à 1 200 €.

ADOPTÉ par 12 voix pour et 3 abstentions (Amandine CHAMPAGNON, Éric BRUNET, Véronique TASSIN).

3-2 Mise en location du local commercial 33 grande rue - Rapporteur Thierry VEDREINE

Proposition de conditions locatives et d'honoraires pour la recherche d'un locataire, la rédaction de bail et l'entrée dans les lieux jointe à la convocation.

Proposition de loyer mensuel, à terme à échoir, de 600 € H.T. hors charges les 3 premières années, de 700 € H.T. hors charges la 4^{ème} année et de 800 € H.T. hors charges à partir de la 5^{ème} année.

Remboursement au propriétaire de la taxe foncière et de la taxe des OM dès que montants connus.

Dépôt de garantie de 2 mois de loyer.

Travaux minimums à faire avant mise en location : adduction d'eau potable.

Le choix de mettre un loyer progressif est souhaité afin de dynamiser l'attractivité et faciliter la création et la venue d'un commerce. C'est la même chose pour les frais de rédaction du bail et de l'état des lieux, ils seront partagés entre le preneur et le bailleur. En règle générale, pour des baux commerciaux, ces frais sont en intégralité à la charge du preneur.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur ces propositions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, est invité à

- **FIXER** les conditions de location comme suit : loyer mensuel, à terme à échoir, de 600 € H.T. hors charges les 3 premières années, de 700 € H.T. hors charges la 4^{ème} année et de 800 € H.T. hors charges à partir de la 5^{ème} année, remboursement au propriétaire de la taxe foncière et de la taxe des OM dès que montants connus, et dépôt de garantie de 2 mois de loyer.
- **LOUER** ce local dès que possible
- **DÉCIDER** de confier les missions de recherche d'un locataire, de rédaction du bail commercial et d'entrée dans les lieux à l'agence DELL'S IMMO pour des honoraires proposés à 30 % H.T. du loyer annuel H.T., répartis de moitié entre le bailleur et le preneur
- **AUTORISER** Monsieur le maire à signer le bail commercial et tout document se rapportant à cette location
- **AUTORISER** Monsieur le maire à signer l'offre de l'agence DELL'IMMO telle que proposée.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ par 15 voix pour.

3-3 Demande de location par l'association « L'Abri » - Rapporteur Christophe CLAUZEL

L'association « L'Abri », gérant actuellement la recyclerie Saône Beaujolais à Lancié, porte un projet d'atelier solidaire de vente et de réparation de vélos d'occasion. Elle souhaite se positionner pour louer le local de l'ancienne gare et disposer de cette location en septembre prochain.

Pour information, des devis ont été demandés aux artisans pour la réalisation d'un logement au 1^{er} étage. Cette demande est faite depuis le mois d'avril. Aucun devis reçu à ce jour.

Alain DUFAL propose plutôt d'affecter les lieux à une salle de réunion PMR pour les associations.

Il est demandé au conseil municipal, dans le cadre d'une location, de définir un montant de loyer sur tout ou partie de ce local dont la superficie est de 65 m² au rez de chaussée, 50 m² à l'étage et 26 m² au grenier.

Un débat s'instaure sur deux propositions : la location à L'Abri ou la mise à disposition en salle de réunions PMR aux associations.

Après un tour de table, onze voix sont pour la location à L'Abri (Christophe CLAUZEL, Éric BRUNET, Thierry VEDREINE, Gilles PELLOUX-PRAYER, Corinne PEREZ, Murielle VERNEY, Amandine CHAMPAGNON, Véronique TASSIN, Pierre DUCROZET (pouvoir à Armelle MARTIN BOUCHET), Florence VALLETTE (pouvoir à Christophe CLAUZEL), Gilles FARRUGIA (pouvoir à Gilles PELLOUX-PRAYER), trois voix sont pour un local PMR pour les associations (Dominique DUBOST, Alain DUFAL, Aurélie MAESTRATI) et une voix s'abstient : Armelle MARTIN BOUCHET.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, est invité à

- **DÉCIDER** de la location à l'Abri
- **FIXER** le prix du loyer mensuels à 600 € pour la totalité des lieux comprenant le rez-de-chaussée, l'étage et le grenier
- **LOUER** ce local dès que possible
- **DÉCIDER** de confier la rédaction du bail à un notaire
- **AUTORISER** Monsieur le maire à signer le bail commercial et tout document se rapportant à cette location.

ADOPTÉ par 12 voix pour et 3 abstentions (Dominique DUBOST, Alain DUFAL, Aurélie MAESTRATI).

3-4 Subvention à la nouvelle association « Cercié en couleurs » - Rapporteur Gilles PELLOUX PRAYER

Une association de bénévoles, « *indépendante, apolitique, non confessionnelle et sans but lucratif* » s'est créée le 23 juin 2026 avec pour objet :

« *L'association « CERCIE EN COULEUR » a pour objet la conception, la réalisation, l'installation et l'entretien de décorations temporaires destinées à embellir le village de Cercié à l'occasion des temps forts du calendrier annuel, notamment Halloween, Octobre Rose, Noël, la Saint-Valentin, Pâques, ainsi que toute autre période ou événement à caractère saisonnier, culturel ou solidaire.*

L'association n'intervient pas dans la décoration ou l'organisation des fêtes communales, des conscrits, ni des manifestations portées par la commune ou par d'autres associations.

Son action est exclusivement consacrée à l'embellissement du village lors des temps forts du calendrier annuel définis par ses membres.

L'association agit dans un esprit de bénévolat, de convivialité et de participation citoyenne, avec pour seule ambition de contribuer à l'embellissement et à l'attractivité du village de Cercié. »

Après un échange sur la demande de subvention d'un montant de 2 500 € pour la mise en route de cette association dont le siège social est à Cercié, il est décidé de reporter ce sujet, de prévoir une rencontre avec cette association, et de lui remettre le CERFA et la procédure à suivre par les associations pour leur demande de subvention.

4/ SYDER - Proposition de passage à la LED des courts de tennis - Rapporteur Dominique DUBOST Proposition financière du 3 mars 2026 et document technique joints à la convocation.

Rappel de la décision du CM du 23 juillet 2024 par Christophe CLAUZEL

« *Dans le cadre de la démarche performancielle de l'éclairage public, les bâtiments patrimoniaux et terrains de sports ne sont pas pris en compte.*

Afin d'apporter une cohérence sur le passage des éclairages publics à la LED, il est apparu nécessaire d'engager une étude prospective sur l'éclairage des courts de tennis.

Montage financier prévisionnel

Désignation des prestations	MOA	Montant estimatif TTC	Abattement	Participation communale par an sur 15 ans		Participation communale en une fois	
				Taux de répercussion	Charge communale	Taux de répercussion	Charge communale
ECLAIRAGE PUBLIC	1 430,00 €	26 000,00 €	50%	7,74%	1 116,88 €	100%	14 430,00 €
TOTAL	1 430,00 €	26 000,00 €			1 116,88 €		14 430,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal est invité à

- **VALIDER** l'exécution de ces travaux estimés à 26 000 € T.T.C. »

Le conseil municipal est invité à décider la réalisation de ces travaux sur la base de l'estimation calculée

par le SYDER s'avérant inférieure à la première et représentant un coût estimatif de 24 700 € T.T.C. qui, après abattement, engendre une participation communale soit sur 15 ans de 1 024 €/an, soit en une seule fois de 13 750 € T.T.C. (pour mémoire, la MOA ne bénéficie pas d'un abattement de 50 %).

Gilles PELLOUX-PRAYER demande que, d'une manière générale, le SYDER donne le détail des devis qu'il transmet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, est invité à

- **ACCEPTER** ou pas la réalisation des travaux tels que présentés
- **DÉCIDER** de financer ces travaux sur 15 ans
- **AUTORISER** Monsieur le maire à signer tout document en lien avec ces décisions.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ par 15 voix pour.

5/ Informations et questions diverses.

5-1 Décisions du maire prises par délégation - Rapporteur Christophe CLAUZEL

Le conseil municipal prend acte des décisions du maire prises par délégation.

Concernant le remplacement de l'une des quatre trappes de désenfumage à la SAR, pour donner suite à la visite de sécurité des services du SDNIS, utilisation à hauteur de 8 623,68 € T.T.C. des crédits du BP 2026 inscrits pour la sécurisation des extérieurs de l'espace des loisirs. De ce fait, une fois le montant réel des travaux de sécurisation connu, les prévisions seront ajustées.

5-2 Bilan de l'activité opérationnelle du SDNIS pour l'année 2025 sur la commune de Cercié -

Rapporteur Amandine CHAMPAGNON

Bilan d'activité joint à la convocation.

Aucune remarque sur le bilan d'activité communiqué.

5-3 Liste des référents associations - Rapporteur Armelle MARTIN BOUCHET

La liste suivante est proposée aux conseillers municipaux et validée.

Associations	Référent
Amicale Artistique	Armelle MARTIN BOUCHET
Anciens combattants	Christophe CLAUZEL
Batterie Fanfare Majorettes	Murielle VERNEY
Beaujolais Basket	Florence VALLETTE
Boules	Thierry VEDREINE
Cœur de Cercié	Thierry VEDREINE
Chasse	Dominique DUBOST
COF	Gilles PELLOUX-PRAYER
CTF	Pierre DUCROZET
CTB (en sommeil)	-----
Interclasses	Alain DUFAL
La Grappe Beaujolaise	Véronique TASSIN
Les amis de Brouilly	Aurélie MAESTRATI
Pompiers et Anciens pompiers	Amandine CHAMPAGNON
Syndicat viticole de Cercié	Éric BRUNET
TBQ (en sommeil)	-----
TCNB	Corinne PEREZ
Terre des Brouilly	Gilles FARRUGIA
Cercié en couleurs	Gilles PELLOUX-PRAYER

Il est indiqué que les conseillers qui le souhaitent peuvent changer d'association.

5-4 Fonds de commerce bar restaurant - Rapporteur Thierry VEDREINE

Thierry VEDREINE relate l'historique de la situation.

5-5 Divers

Armelle MARTIN BOUCHET

- Le repas des Aînés aura lieu le 26 septembre prochain à Saint-Lager uniquement avec les 70 ans et plus.

- Le Marathon du Beaujolais : Information sur la dotation de dossards à la commune. Les retours devront être fait à Armelle MARTIN BOUCHET (2 dossards par courses : Marathon, semi, 13 km, trail 43, 24, 15 km)

Thierry VEDREINE signale que beaucoup de fientes de pigeons sont dans le clocher de l'église et qu'il a été demandé un devis à une entreprise spécialisée pour son nettoyage. La Paroisse est d'accord pour prendre en charge une partie de la facture.

Alain DUFAL demande si, à la suite de la grêle, les fleurs des jardinières vont être remplacées ou enlevées. Ceci sera étudié par la commission.

Dominique DUBOST informe que le 16 juillet dernier un technicien du SYDER s'est déplacé en mairie pour expliquer le fonctionnement du logiciel de télégestion de l'éclairage public. Ce dossier a été confié à Aurélie MAESTRATI. Des zones seront définies et proposées pour une nouvelle politique d'éclairage.

Murielle VERNEY résume les réunions auxquelles elle a assisté pour les commissions suivantes :

- La commission sociale du 30 juin avec, notamment, les sujets concernant le logement social, la petite enfance et la Convention Territoriale Globale, le Contrat Local de Santé.

- Le conseil d'école du 23 juin 2026 avec un effectif de rentrée de 98 élèves sur 5 classes.

- La commission sports du 24 juin 2026.

Corinne PEREZ informe les conseillers municipaux des distributions à effectuer dans les boîtes à lettres.

Éric BRUNET

- Fait part de l'intervention des Brigades nature

- Informe qu'un nouvel agent aux services techniques prendra son poste le 1^{er} septembre 2026

- Signale que les marquages au sol seront réalisés demain mardi 28 juillet 2026.

Christophe CLAUZEL informe que Alice GULLAUD-BATAILLE, nouvelle SGM, arrivera le 1^{er} septembre 2026.

Fin de la réunion à 22 h 05.

Prochain conseil le 31 août 2026.

Le secrétaire,
Murielle VERNEY



Le maire,
Christophe CLAUZEL



